



LE MODE D'EMPLOI DE LA MOBILISATION

J'AGIS POUR LE DON D'ORGANES : OUI, MAIS COMMENT ?

- ✓ En diffusant les outils du kit 22 juin
- ✓ En délivrant les bons messages
- ✓ En levant les idées reçues

EN DIFFUSANT LES OUTILS DU KIT 22 JUIN

- **Des brochures et affiches**
 - ✓ à imprimer, à afficher, à distribuer ou, plus écologique, à poster ou à diffuser par mail
- **Une bannières digitales**
 - ✓ à intégrer à vos sites internet, réseaux sociaux et intranet ou dans votre signature de mail
- **La « profile pic » ruban vert**
 - ✓ à intégrer à tous vos réseau sociaux
- **Le bloc marque et le visuel « Ruban vert » (dans tous les formats)**
 - ✓ à imprimer, à intégrer à vos papier en-tête, à poster ou à faire fabriquer pour le distribuer
- **Toutes les infos pour organiser une projection publique ou privée du film « Revivre », de Karim Dridi : un témoignage magnifique de deux enfants sauvés par la greffe.**

À qui les partager ?

- ✓ A vos collaborateurs, à vos partenaires, à vos clients
- ✓ A votre famille, à vos collègues, à vos amis
- ✓ À votre communauté sur les réseaux sociaux
- ✓ A la communication interne et externe de votre entreprise
- ✓ A tous, car le don d'organes concerne tout le monde, sans exception

EN DELIVRANT LES BONS MESSAGES :

Le don d'organes est un acte de solidarité qui sauve des milliers de vies chaque année. C'est pourquoi, en France et comme dans beaucoup d'autres pays, nous sommes tous donneurs présumés – sauf si on est contre bien sûr.



Et comme, pour être sûr que l'on n'était pas opposé au don, les médecins demandent toujours à l'entourage avant d'envisager un prélèvement en vue d'une greffe, il faut rappeler à ses proches qu'on est donneur d'organes. Peu importe comment, l'essentiel c'est de le dire, comme ça les proches savent à quoi s'en tenir.

Avec le don d'organes, un mot suffit pour sauver des vies.

**Le 22 juin, c'est la journée nationale du don d'organes
Le moment idéal pour rappeler à ses proches que l'on est donneur.**

Quelques chiffres clés sur le don d'organes

- Au 1er janvier 2024, il y avait 21 866 patients inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus.
- 5 634 greffes ont pu être réalisées au bénéfice des patients en attente en 2023
- Le taux d'opposition en 2023 était de 36,1 %
- 80 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort ;
- 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, mais moins d'un sur deux en a parlé.
- 18 % des Français reconnaissent le ruban vert comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

EN LEVANT LES IDEES REÇUES

42 % des Français pensent qu'il y a une limite d'âge pour les donneurs d'organes et de tissus, alors que les rares contre-indications au prélèvement sont uniquement d'ordre médical : seuls les médecins peuvent décider si un organe peut être greffé, quel que soit le profil du donneur. Dans les faits, **toute personne qui décède à l'hôpital peut être donneuse d'organes et/ou de tissus**, selon les conditions du décès.

Bien que l'équité dans la répartition des greffons soit garantie par la loi et contrôlée, pour chaque greffe, par l'Agence de la biomédecine, seuls 6 Français sur 10 ont le sentiment que le don d'organes profite de manière équitable à toutes les catégories de la population. **Le don d'organes et la greffe sont anonymes et gratuits, les seuls critères qui déterminent l'attribution des greffons sont d'ordre médical et logistique** (conditions de transport du greffon notamment).

1 Français sur 2 pense que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux, alors que **le don d'organes est reconnu et autorisé par les 3 principales religions monothéistes pratiquées en France**, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun. Le soin apporté au corps du défunt est le même que pour toute personne opérée, et le corps est rendu intact aux proches, en vue des funérailles, qui peuvent se dérouler exactement dans les mêmes conditions que s'il n'y avait pas eu de don.

**MERCI !
Le 22 juin, c'est la journée du don d'organes
Mobilisez-vous !
Faites passer le message.**